

# Arrêté du 04/03/22 relatif à la modification et à la création de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

(JO n° 66 du 19 mars 2022)

---

NOR : TRER2207762A

**Publics concernés** : porteurs de programmes, bénéficiaires et demandeurs éligibles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

**Objet** : modification d'un programme et création de nouveaux programmes d'accompagnement en faveur des économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

**Entrée en vigueur** : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Notice** : le présent arrêté porte modification d'un programme et création de plusieurs programmes d'accompagnement en faveur des économies d'énergie à la suite de l'appel à programmes de 2021.

**Références** : titre II du livre II du code de l'énergie, parties législative et réglementaire. Le texte du présent arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

## Vus

La ministre de la transition écologique,

Vu [le code de l'énergie](#), notamment ses articles L. 221-7 et R. 221-14 ;

Vu [l'arrêté du 4 septembre 2014](#) modifié fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur ;

Vu [l'arrêté du 4 mai 2020](#) portant création et reconduction de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'énergie du 3 mars 2022,

Arrête :

## Article 1er de l'arrêté du 4 mars 2022

[L'arrêté du 4 mai 2020 susvisé](#) est ainsi modifié :

A [l'annexe II](#), la fiche PRO-INNO-52 décrivant le programme « ACTEE 2 » est remplacée par celle figurant [en annexe du présent arrêté](#).

## Article 2 de l'arrêté du 4 mars 2022

Les programmes suivants, décrits [en annexe](#), sont éligibles au dispositif des certificats d'économies d'énergie dans les conditions définies par le présent arrêté pour les contributions versées à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2025 :

1. PRO-FOR-14 « FEEBAT 2 » ;
2. PRO-INNO-62 « SONUM » ;
3. PRO-INNO-63 « Baisse les Watts ».

### **Article 3 de l'arrêté du 4 mars 2022**

Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 4 mars 2022.

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général de l'énergie et du climat,

L. Michel

### **Annexe**

PRO-INNO-52 : [à consulter en pdf](#)

PRO-FOR-14 : [à consulter en pdf](#)

PRO-INNO-62 : [à consulter en pdf](#)

PRO-INNO-63 : [à consulter en pdf](#)

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-040322-relatif-a-modification-a-creation-programmes-cadre-dispositif>